

# 0.1 RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

# MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

# Voirie métropolitaine 178A Requalification de la VM Terrassements, assainissement, chaussées et équipements

Date et heure limites de réception des offres :

lundi 26 mai 2025 à 12:00

Département de Loire-Atlantique

3 Quai Ceineray CS 94109 44041 NANTES Tél: 02 40 99 10 00

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Voirie métropolitaine 178A Requalification de la VM Terrassements, assainissement, chaussées et équipements
$\Rightarrow$	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Marché public
X	Délai de validité des offres	120 jours
30	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
크는	Variantes	Sans
ΗΉ	PSE	Sans
0+	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par tranche
命	Visite sur site	Sans

# **SOMMAIRE**

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature	4
1.6 - Réalisation de prestations similaires	5
2 - Politique d'achat du Département	5
3 - Engagement du Département en faveur de l'égalité des droits	5
4 - Conditions de la consultation	5
4.1 - Délai de validité des offres	5
4.2 - Forme juridique du groupement	5
4.3 - Variantes	5
4.4 - Développement durable	6
5 - Les intervenants	7
5.1 - Maîtrise d'œuvre	
5.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier	7
5.3 - Contrôle technique	
5.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs	
5.5 - Coordination environnementale	
6 - Conditions relatives au contrat	7
6.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	7
6.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	
7 - Contenu du dossier de consultation	
8 - Présentation des candidatures et des offres	8
8.1 - Documents à produire	
9 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	.10
9.1 - Transmission électronique	
9.2 - Transmission sous support papier	
10 - Examen des candidatures et des offres	
10.1 - Sélection des candidatures	
10.2 - Attribution des marchés	
10.3 - Suite à donner à la consultation	
11 - Renseignements complémentaires	
11.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	14
11.2 - Procédures de recours	.14

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

L'objet des travaux du présent marché consiste, en tranche ferme, à réaliser les terrassements, l'assainissement, les chaussées et équipements de la tranche d'aménagement constituée de la section courante. Ces travaux se réaliseront en coordination avec d'autres prestataires missionnés dans le cadre d'autres marchés notamment pour la fourniture et la pose de la signalisation horizontale et verticale définitive et avec les concessionnaires (Orange,...). Une tranche optionnelle comprend la réalisation du raccordement de la future VM178 sur la VM11.

#### Lieu(x) d'exécution :

Les travaux terrassement, assainissement, chaussée et équipements (TACE) concernent la voirie métropolitaine VM178A située aux Sorinières. 44840 Les sorinières

#### 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Le marché à tranches sera conclu en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique

# 1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Les prestations sont divisées en 2 tranches :

Tranche(s)	Désignation
TF	La tranche ferme Cette dernière comprend les travaux de terrassement, d'assainissement, de chaussées et d'équipements, cette tranche ferme est constituée de la section courante de la future voirie métropolitaine VM178A (du profil P1 au profil P14) soit un linéaire d'environ 260m.
TO001	La tranche optionnelle Cette dernière comprend les travaux de terrassements, d'assainissement, de chaussées et d'équipements, cette tranche optionnelle est constituée de la section de raccordement de la future voirie métropolitaine VM178A avec la voirie métropolitaine VM11 soit un linéaire d'environ 200m (P12 au P22). Cette section de raccordement inclura une reprise de terrassement de la tranche ferme.

#### 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45112500-0	Travaux de terrassement
45232410-9	Travaux d'assainissement
45233225-2	Travaux de construction de routes à chaussée unique

Consultation n°: P048NC Page 4 sur 14

Code principal	Description
34928100-9	Glissières de sécurité
34942000-2	Équipement de signalisation

# 1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

# 2 - Politique d'achat du Département

Avec un volume d'achat de plus de 180 millions d'euros par an, le Département de Loire-Atlantique est un acteur majeur du territoire. La stratégie d'achat du Département se base sur 3 piliers : le développement d'un achat socialement et écologiquement responsable, la promotion d'un achat facile d'accès pour les entreprises et économiquement performant, la garantie d'un achat juridiquement sécurisé. Vous trouverez les principaux engagements du Département sur cette page.

# 3 - Engagement du Département en faveur de l'égalité des droits

Par son projet stratégique 2022-2028, le Département a réaffirmé avec force sa volonté de lutter contre toutes les discriminations et de développer l'égalité entre les femmes et les hommes. Le plan d'action « <u>Égalité-Diversité : un Département engagé</u> » traduit cette ambition dans l'ensemble de ses compétences.

Détenteur des labels AFNOR « Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » et « Diversité », le Département vise à l'exemplarité dans l'ensemble de son fonctionnement interne et notamment au travers de sa commande publique. À ce titre, il partage ces engagements avec l'ensemble de ses fournisseur-euses et veille à la cohérence de leur intervention avec les principes d'égalité et de non-discrimination. »

## 4 - Conditions de la consultation

#### 4.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

#### 4.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Si le candidat choisit de se présenter en groupement conjoint, celui-ci devra préciser la répartition des dépenses entre les différents membres du groupement.

#### 4.3 - Variantes

Aucune variante à l'initiative du candidat n'est autorisée.

## 4.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP et le CCTP.

Le Département de Loire-Atlantique s'est engagé dans une politique d'insertion des personnes en difficulté par le travail. C'est pourquoi, le CCAP du présent marché comporte des clauses visant à promouvoir l'insertion professionnelle des personnes rencontrant des difficultés particulières au regard de l'emploi. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges. L'attention des candidats est attirée sur le fait que la signature de l'acte d'engagement emporte adhésion du titulaire à la clause d'insertion selon les conditions prévues à l'acte d'engagement et au CCAP ainsi que dans l'offre du titulaire. Les candidats restent soumis aux dispositions du Code du Travail (article L1224-1 et suivants notamment) et, le cas échéant, à la convention collective applicable à leur branche professionnelle et relative à l'emploi des personnes actuellement affectées sur le(s) site(s) couvert(s) par le présent marché.

#### - Public concerné par l'opération d'insertion : cf. CCAP- Modalités de mise en œuvre :

Les entreprises auront l'obligation de consacrer à l'action d'insertion le nombre heures travaillées réservées au public prioritaire inscrit à l'acte d'engagement. L'entreprise peut en sus proposer un nombre d'heure plus élevé. Dans le cas d'un non-respect du nombre d'heure total proposé, le titulaire encourt les pénalités définies au CCAP. L'entreprise titulaire du présent marché réserve une part du temps total de travail nécessaire à l'exécution du marché, à une action d'insertion réalisée selon l'une des modalités définies ci-dessous :- 1ère modalité : le recours à la sous-traitance ou à la cotraitance avec une structure d'insertion par l'activité économique et/ou une entreprise adaptée ou un établissement et service d'aide par le travail - 2ème modalité : la mise à disposition de salariés :L'entreprise est en relation avec un organisme extérieur qui met à sa disposition des salariés en insertion pendant la durée du marché. Il peut s'agir :o D'une Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) ;o D'une Entreprise de Travail Temporaire (ETT) dans le cadre de l'arrêté du 28 novembre 2005 étendant les dispositions de l'accord national relatif à la mise en œuvre de l'article L. 1251-7 du code du travail D'un Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) ;o D'une association intermédiaire (AI).- 3ème modalité : l'embauche directe d'une personne répondant aux critères d'éligibilité des publics (CDD, CDI, contrat aidé, contrat de professionnalisation...).Il appartient à l'entreprise de définir la modalité de mise en oeuvre de la clause d'insertion la mieux à même de répondre à ses contraintes propres, notamment au regard de son activité et le nombre d'heures proposées. Pour les recrutements directs ou pour toute information, le Département de Loire-Atlantique propose aux entreprises une offre de services destinés aux employeurs et qui est présentée dans le document joint au présent dossier

au présent dossier (0.1.4 Plaquette de l'unité emploi du département).

Un guide méthodologique est également mis à la disposition de l'entreprise dans le dossier de consultation des entreprises (DCE) (0.1.3 Guide de la commande publique solidaire).

Objectifs de l'action d'insertion et impact sur la qualité de cette action. Au-delà de l'exigence des volumes horaires minimum, le Département souhaite que l'exécution de la clause d'insertion apporte une réelle plus-value que ce soit à l'entreprise ou au(x) bénéficiaire(s) de la clause. Ceci constitue une prestation accessoire à l'objet principal du marché. Ainsi cette clause doit permettre au(x) bénéficiaire(s) d'acquérir une expérience professionnelle réelle sur la base non seulement des formations apportées (par l'entreprise ou par les opérateurs de l'insertion), du tutorat mis en place mais aussi des tâches confiées, leur niveau de difficulté pouvant évoluer au fur et à mesure de l'exécution du marché. Ainsi une évaluation régulière sera réalisée avec le(s) bénéficiaire(s).

Assistance technique du Maître d'Ouvrage (ou Personne Publique) Afin de faciliter la mise en œuvre de cette condition d'exécution, le Département de Loire Atlantique met à la disposition des entreprises une ingénierie d'insertion ayant pour objet :- d'assister les entreprises soumissionnaires pendant les préparations de leur offre pour les renseigner sur les différents dispositifs d'insertion existants,-d'accompagner les entreprises titulaires pour la mise en œuvre de cette condition d'exécution en

fonction des spécificités du chantier (ou des prestations) et en relation avec le chargé de mission insertion dans les marchés publics,- de proposer des publics prioritaires. Le candidat est informé qu'il peut joindre aux coordonnées suivantes le chargé de mission insertion dans les marchés publics :Service Insertion et Emploi - DG Solidarité Hôtel du Département - 3, quai Ceineray CS 94 10944041 NANTES CEDEX 1Téléphone : 02.51.17.21.14L'entreprise conserve l'entière responsabilité des personnes recrutées ainsi que de la signature des contrats de travail et de la définition du programme d'insertion.

# 5 - Les intervenants

#### 5.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même : service travaux à la Direction Infrastructures.

## 5.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre : service travaux à la Direction Infrastructures.

## 5.3 - Contrôle technique

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération.

#### 5.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau III sera assurée par :

Société PRESENTS 67 rue Ernest Sauvestre 44400 REZE

Tél.: 02 40 40 22 41 Fax.: 02 51 11 92 56

#### 5.5 - Coordination environnementale

La mission de coordination environnementale des travaux de déplacementde la voirie métropolitaine VM178A aux Sorinières sera assurée par :SEGEDZone d'Activités de la Laouve83470 SAINT-MAXIMIN-LA SAINTE-BAUME04 94 69 41 59seged@seged-environnement.com

# 6 - Conditions relatives au contrat

#### 6.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

#### 6.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Budget principal du Conseil départemental

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

## 7 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- 0.1 Le règlement de la consultation et ses annexes :
- 0.1.1 Cadre du mémoire technique,
- 0.1.2 Cadre du SOPRE,
- 0.1.3 Guide de la commande publique solidaire,
- 0.1.4 Plaquette de l'unité emploi du Département)
- 1.1 L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- 1.2 Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- 1.3 Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes :
- 1.3.1 Ouvrages annexes
- 1.4 Les bordereaux des prix unitaires (BPU) :
- 1.4.1 Bordereau des prix unitaires tranche ferme
- 1.4.2 Bordereau des prix unitaires tranche optionnelle.
- 1.5 Détails quantitatifs estimatifs (DQE) :
- 1.5.1 Détail quantitatif estimatif tranche ferme
- 1.5.2 Détail quantitatif estimatif tranche optionnelle
- 1.6 Le plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (PGCSPS)
- 1.7 Dossier de plans
- 2.1 Notice de respect de l'environnemental
- Déclaration de sous-traitance

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

#### 8 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

## 8.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner	Non
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ou procédure équivalente pour les candidats étrangers	Non
Lettre de candidature. Le candidat pourra s'il le souhaite utiliser les formulaires DC1 et DC2.	Non
Déclaration sur l'honneur relative au respect des règles d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes justifiant que le candidat conformément à l'article L. 2141-4 du code de la commande publique  - n'a pas été condamné au titre de l'article L. 1146-1 du code du travail (relatif à la méconnaissance des dispositions relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes) ou de l'article 225-1 du code pénal (relatif aux discriminations).  - a au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la procédure de passation du marché, mis en œuvre l'obligation de négociation	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Pour les entreprises nouvelles, une déclaration appropriée de banques	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

NB : Le coffre-fort électronique permet de stocker sur la plateforme les documents qui sont normalement demandés au candidat attributaire du marché. Il permet aussi de déposer tous les documents que le candidat juge utile de mettre à la disposition de l'administration dans le cadre des marchés publics.

<u>Les documents stockés et disponibles sur la plateforme seront directement récupérés par les services du département et ne seront pas demandés</u>

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

#### Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
Les bordereaux des prix unitaires (BPU) :	Non
- BPU tranche ferme,	11011
- BPU tranche optionnelle.	
Les détails quantitatifs estimatifs (DQE) :	Non
- DQE tranche ferme,	
- DQE tranche optionnelle.	
Le mémoire technique justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour	Non
l'exécution du contrat est établi selon l'annexe du règlement de consultation nommée 0.1.1	
Cadre type mémoire technique fourni dans le dossier de consultation des entreprises (DCE).	
Les sous-détails des prix unitaires dans le DQE et BPU en tranche ferme et en tranche	Non
optionnelle suivants :	
- 5.3 Déblais : 5.3.1 et 5.3.2,	
- 7.3 Enrobés avec réemploi de fraisat : 7.3.2, 7.3.4, 7.3.5.	
La décomposition des prix forfaitaires dans le DQE et BPU en tranche ferme et tranche	Non
optionnelle suivant :	
- 1.2 Installation, préparation, suivi et contrôle de chantier et repliement .	
Le SOPRE établi selon l'annexe du règlement de consultation nommée 0.1.2 Cadre du	Non
Schéma Organisationnel du Plan du Respect de l'Environnement et la notice de respect	
environnemental (2.1 Notice de respect de l'environnement) fournis dans le dossier de	
consultation des entreprises (DCE).	

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

# 9 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

#### 9.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://marches.loire-atlantique.fr.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Si vous êtes confronté à une difficulté au moment répondre de façon dématérialisée vous pouvez contacter le service commande publique du département en utilisant l'adresse mail suivante : contactmarchespublics @loire-atlantique.fr

La capacité du service à vous apporter une réponse le plus rapidement possible est aussi dépendante

du délai restant avant l'échéance de remise des offres. Aussi veillez autant que faire se peut à ne pas déposer votre offre au dernier moment et à tester votre poste avant de répondre afin de pouvoir apporter les correctifs nécessaires en amont.

Les questions relatives au dossier de consultation ou à la prestation elle-même doivent être posées via la messagerie sécurisée de la plateforme et seront traitées par les services du département.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis** dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante : Conseil Départemental

3 Quai Ceineray CS 94109 44041 NANTES

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation. **L'attributaire devra signer le marché au format PADES** (format de signature qui intègre directement le jeton de signature dans le fichier PDF)

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

## 9.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

#### 10 - Examen des candidatures et des offres

#### 10.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

#### 10.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0
2-Valeur technique	30.0
2.1-Méthodologie de réalisation du chantier par tranche, et en coordination avec les différents interlocuteurs	15.0
2.2-Schéma Organisationnel du Plan d'Assurance Qualité (S.O.P.A.Q.) proposé par le candidat	15.0
3-Valeurs environnementales	20.0
3.1-Schéma d'Organisation de la Protection et du respect de l'Environnement (SOPRE) proposé par le candidat	10.0
3.2-pourcentage (%) d'utilisation d'agrégats d'enrobés dans les enrobés (BG et BBSG)	10.0

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Calcul du critère C1 : "Prix des prestations" :

Le prix des prestations sera évalué à partir du montant cumulé de la tranche ferme et de la tranche optionnelle figurant dans le détail quantitatif et estimatif (DQE). Il sera noté sur 50 points pour tenir compte de la pondération de 50%.

L'offre moins disante recevable obtiendra 50 points. Les autres offres seront notées avec la formule suivante :

 $C1 = 50 \times (2 - Mof/MofMd)$ 

Avec:

- Mof = Montant de l'offre
- MofMd = Montant de l'offre du moins disant recevable

La note attribuée sera égale à 0 si le montant de l'offre est supérieur à 2 fois le montant de l'offre la moins disante recevable.

Calcul du critère C2 : "Valeur technique" :

La valeur technique sera appréciée à partir des informations décrites dans le mémoire technique justificatif transmis par le candidat dans son offre. Elle sera notée sur 30 points pour tenir compte de la pondération à 30%.

Ce mémoire technique sera réalisé conformément au cadre technique communiqué dans le présent marché (0.1.1 Cadre du mémoire technique) et détaillera :

- La méthodologie de réalisation du chantier par tranche, et en coordination avec les différents interlocuteurs (15 points)
- Le Schéma Organisationnel du Plan d'Assurance Qualité (S.O.P.A.Q.) proposé par le candidat (15 points)

Calcul du critère C3 : "Valeur environnementale" :

La valeur environnementale sera notée sur 20 points pour tenir compte de la pondération à 20%. Elle sera appréciée au regard de deux sous critères :

- C3a : informations décrites dans le Schéma Organisationnel du Plan de Respect de l'Environnement (SOPRE) pour 10 points. Le SOPRE transmis par le candidat dans son offre s'appuiera sur le document de cadrage du SOPRE présent dans le dossier de consultation des entreprises (0.1.2 Cadre du Schéma Organisationnel du Plan du Respect de l'Environnement) et de la notice environnementale (2.1 Notice de respect de l'environnement).
- C3b : noté sur 10 points, % d'utilisation d'agrégat d'enrobés (AE) dans les enrobés qui devra être en conformité avec les recommandations du CEREMA à savoir au minimum à 10% et maximum à 40% pour la GB et au minimum 10% et maximum 40% pour le BBSG.

Les offres seront notées à partir de la formule suivante : C3b = 5 x (valeur du % d'AE de l'offre pour la GB / valeur de l'offre proposant le maximum de %AE pour la GB) + 5 x (valeur du % d'AE de l'offre pour le BBSG / valeur de l'offre proposant le maximum de %AE pour le BBSG).

Le candidat est réputé accepter le pourcentage minimum d'agrégat demandé par le pouvoir adjudicateur. Si le candidat n'indique aucun taux ou s'il indique un taux inférieur il devra mettre en œuvre le pourcentage minimal requis par le pouvoir adjudicateur pendant l'exécution du marché". C3 = C3a + C3b

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence.

#### 10.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours. Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

# 11 - Renseignements complémentaires

# 11.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://marches.loire-atlantique.fr

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

#### 11.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est : Tribunal Administratif de Nantes 6 allée de l'Ile Gloriette BP 24111 44041 NANTES CEDEX 1

Tél: 02 55 10 10 02 Télécopie: 02 55 10 10 03

Courriel: greffe.ta-nantes@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L): http://www.nantes.tribunal-administratif.fr/

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser

à:

Tribunal Administratif de Nantes 6 allée de l'Ile Gloriette BP 24111 44041 NANTES CEDEX 1

Tél: 02 55 10 10 02 Télécopie: 02 55 10 10 03

Courriel: greffe.ta-nantes@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L): http://www.nantes.tribunal-administratif.fr/

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de

médiateur est :

Comité de règlement amiable 22 Mail Pablo Picasso 44042 Nantes CEDEX 01

Tél: 02 53 46 79 83 Télécopie: 02 53 46 79 79

Courriel: paysdl.ccira@direccte.gouv.fr